

Leçon 2 . La conquête des libertés

(De quelle manière les libertés ont -elles été
mises en place en France ?)





1. Étude de cas :

La conquête du droit
de vote

Exercice

1



2



3



Dans le tableau ci-dessous, associe à chaque phrase :

- le document correspondant en indiquant son numéro
- l'étape du droit de vote correspondante : - **Suffrage universel masculin** : tous les hommes votent - **Remise en cause du droit divin** : le pouvoir doit venir du peuple - **Suffrage censitaire** : les hommes les plus riches votent - **Monarchie de droit divin** : les sujets n'ont aucun pouvoir - - **Suffrage universel** : les hommes et les femmes votent)
- La bonne période de l'Histoire : 1848 - 1789 - Milieu 18^e siècle - 1940 - Louis XIV

4



5



Document	Phrase	Étape du droit de vote	Période
	Celui qui a donné des rois aux hommes a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenants		
	Le prince tient de ses sujets mêmes l'autorité qu'il a sur eux		
	Article 3. Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation.		
	Art 5. le suffrage sera direct et universel		
	Art 17. Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes .		

Exercice

1



2



3



4



5



5

Document associé	Phrase	Étape du droit de vote	période
	Celui qui a donné des rois aux hommes a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenants	Monarchie de Droit divin : les sujets n'ont aucun pouvoir	Louis XIV
	Le prince tient de ses sujets mêmes l'autorité qu'il a sur eux		
	Article 3. Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation.		
	Art 5. le suffrage sera direct et universel		
	Art 17. Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes .		

« (...) Toute puissance, toute autorité résident dans la main du roi et il ne peut y en avoir d'autre dans le royaume que celle qu'il y établit. Tout ce qui se trouve dans l'étendue de nos Etats, de quelque nature que ce soit, nous appartient. Les rois sont seigneurs absolus. (...) **Celui qui a donné des rois aux hommes a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenants**, se réservant à lui seul le droit d'examiner leur conduite. Sa volonté est que quiconque est né sujet obéisse sans discernement (...) Quelque mauvais que puisse être un prince, la révolte de ses sujets est toujours infiniment criminelle (...). »

Louis XIV, Mémoire pour servir d'instruction au Dauphin, Versailles, 1668



Exercice

1



2



3



4



5



Document associé	Phrase	Étape du droit de vote	période
5	Celui qui a donné des rois aux hommes a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenants	Monarchie de Droit divin : <i>les sujets n'ont aucun pouvoir</i>	Louis XIV
3	Le prince tient de ses sujets mêmes l'autorité qu'il a sur eux	Remise en cause du droit divin : <i>le pouvoir doit venir du peuple</i>	Milieu 18 ^e siècle
	Article 3. Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation.		
	Art 5. le suffrage sera direct et universel		
	Art 17. Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes .		

« Aucun homme n'a reçu de la nature le droit de commander aux autres. **Le prince tient de ses sujets mêmes l'autorité qu'il a sur eux** [...]. Le prince ne peut donc pas disposer de son pouvoir et de ses sujets sans le consentement de la nation. »

**Article « Autorité politique »
de l'Encyclopédie.**

1 Diderot (1712-1784)

Né à Langres en Champagne, dans une famille de la bourgeoisie aisée, Denis Diderot pratique divers métiers avant de se consacrer à l'élaboration de l'*Encyclopédie* qu'il dirige avec d'Alembert de 1747 à 1766. Il publie aussi des œuvres très diverses, dont *Le Lettre*

sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient, qui entraîne son emprisonnement à Vincennes en 1749. Rendu prudent, il n'en est pas moins métracé à plusieurs reprises pour ses articles dans l'*Encyclopédie* dont les dix derniers tomes sont imprimés secrètement, sans l'accord du roi. En 1773, il entreprend un voyage qui le mène en Russie, auprès de l'impératrice Catherine II. Il en revient l'année suivante, fatigué et malade, et achève péniblement ses dernières œuvres.



Exercice

1



2



3



4



5



Document associé	Phrase	Étape du droit de vote	période
5	Celui qui a donné des rois aux hommes a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenants	Monarchie de Droit divin : <i>les sujets n'ont aucun pouvoir</i>	Louis XIV
3	Le prince tient de ses sujets mêmes l'autorité qu'il a sur eux	Remise en cause du droit divin : <i>le pouvoir doit venir du peuple</i>	Milieu 18 ^e siècle
4	Article 3. Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation.	Suffrage censitaire : <i>les hommes les plus riches votent</i>	1789
	Art 5. le suffrage sera direct et universel		
	Art 17. Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes .		

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (26 août 1789)



DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN,

Décrétés par l'Assemblée Nationale dans les séances des 20, 21,
23, 24 et 26 août 1789, acceptés par le Roi.

PRÉAMBULE

Les représentans du peuple François, constitués en assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des maux publics et de la corruption des gouvernemens, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs pouvoirs, afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution et du bonheur de tous.

En conséquence, l'assemblée nationale reconnoît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivans de l'homme et du citoyen.

ARTICLE PREMIER.

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits; les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

II.

VII.

NUL homme ne peut être accusé, arrêté, ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi, doit obéir à l'instant, il se rend coupable par la résistance.

VIII.

LA loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

IX.

TOUT homme étant présumé innocent, jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

X.

NUL ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

XI.

LA libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement; sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

XII.

III.

LE principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation, nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

membres de la société la jouissance de ces mêmes droits; ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

V.

LA loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

VI.

LA loi est l'expression de la volonté générale; tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentans, à sa formation; elle doit être la même pour tous, soit qu'elle punisse, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talens.

par leurs représentans, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

XV.

LA société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

XVI.

TOUTE société, dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.

XVII.

LES propriétés étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

AUX REPRÉSENTANS DU PEUPLE FRANCOIS

Exercice

1



2



3



4



5



Document associé	Phrase	Étape du droit de vote	période
5	Celui qui a donné des rois aux hommes a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenants	Monarchie de Droit divin : <i>les sujets n'ont aucun pouvoir</i>	Louis XIV
3	Le prince tient de ses sujets mêmes l'autorité qu'il a sur eux	Remise en cause du droit divin : <i>le pouvoir doit venir du peuple</i>	Milieu 18 ^e siècle
4	Article 3. Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation.	Suffrage censitaire : <i>les hommes les plus riches votent</i>	1789
2	Art 5. le suffrage sera direct et universel	Suffrage universel masculin : <i>tous les hommes votent</i>	1848
	Art 17. Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes .		



Lamartine choisit le drapeau tricolore devant l'Hôtel de ville de Paris (25 février 1848)
 (Peinture d'Henri-Félix de Philippoteaux, 1848, Musée du Petit Palais, Paris)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA RÉPUBLIQUE.
 Voulant remettre le plus tôt possible aux mains d'un Gouvernement définitif les pouvoirs qu'il exerce dans l'intérêt et par le commandement du Peuple,

- DÉCRÈTE :**
ART. 1^{er}. Les assemblées électorales de canton sont convoquées au 9 avril prochain pour élire les Représentants du Peuple à l'Assemblée nationale qui doit décréter la Constitution.
ART. 2. L'élection aura pour base la population.
ART. 3. Le nombre total des Représentants du Peuple sera de neuf cents, y compris l'Algérie et les Colonies Françaises.

ART. 5. Le suffrage sera direct et universel.

- ART. 6.** Sont électeurs tous les Français âgés de vingt et un ans, résidant dans la commune depuis six mois, et non judiciairement privés ou suspendus de l'exercice des droits civiques.
ART. 7. Sont éligibles tous les Français âgés de vingt-cinq ans, et non privés ou suspendus de l'exercice des droits civiques.
ART. 8. Le scrutin sera secret.
ART. 9. Tous les électeurs voteront au chef-lieu de leur canton, par scrutin de liste.
 Chaque bulletin contiendra autant de noms qu'il y aura de Représentants à élire dans le département.
 Le dépouillement des suffrages se fera au chef-lieu de canton, et le recensement au département. Nul ne pourra être nommé Représentant du Peuple, s'il ne réunit pas deux mille suffrages.
ART. 10. Chaque Représentant du Peuple recevra une indemnité de 25 francs par jour, pendant la durée de la session.
ART. 11. Une instruction du Gouvernement provisoire réglera les détails d'exécution du présent décret.
ART. 12. L'Assemblée nationale constituante s'ouvrira le 20 avril.
ART. 13. Le présent décret sera immédiatement envoyé dans les départements, et publié et affiché dans toutes les communes de la République.
 Fait à Paris, en Conseil de Gouvernement, le 5 mars 1848.

Les Membres du Gouvernement provisoire.
 DUPONT (de l'Eure), ARMAND MARRAST, GARNIER-PAGÈS, ARAGO, ALBERT, MARIE, AD. CRÉMIÉUX, LOUIS BLANC, LEDRU-ROLLIN, FLOCON, LAMARTINE.
Le Secrétaire général du Gouvernement provisoire. PAGNERRE.

RÉPARTITION DU NOMBRE DES REPRÉSENTANTS A RAISON DE LA POPULATION.

(Base de 1 représentant par 40,000 habitants.)

1	Ain	9	14	Doubs	2	15	Loire	4	20	Saône-et-Loire	14
2	Aisne	11	15	Drome	2	15	Maine-et-Loire	13	21	Sarthe	12
3	Allier	8	16	Eure	11	49	Manche	10	25	Seine	34
4	Alpes (Basses)	4	17	Eure-et-Loire	6	27	Mayenne	9	23	Seine-Inférieure	19
5	Alpes (Hautes)	3	18	Fauteux	1	51	Meuse (Haute)	7	24	Seine-et-Marne	9
6	Ardoche	6	19	Garde	10	13	Mayenne	9	25	Seine-et-Oise	12
7	Ardennes	10	20	Garonne (Haute)	18	33	Meurthe	11	26	Seine (Dose)	8
8	Ariège	8	21	Gers	3	34	Meuse	8	27	Somme	14
9	Aube	3	22	Gironde	13	35	Montcalm	13	28	Tarn	9
10	Aude	10	23	Hérault	10	36	Narbonne	11	29	Tarn-et-Garonne	6
11	Aveyron	14	24	Ille-et-Vilaine	14	37	Nièvre	8	30	Var	9
12	Bouches-du-Rhône	10	25	Indre	7	38	Norme	28	31	Vendée	5
13	Calvados	14	26	Indre-et-Loire	10	39	Orne	11	32	Vaucluse	6
14	Canal	7	27	Jura	1	40	Oise	11	33	Vauze	2
15	Charente	9	28	Jura	8	41	Pas-de-Calais	17	34	Vienne (Haute)	11
16	Charente-Inférieure	11	29	Landes	7	42	Puy-de-Dôme	15	35	Vienne (Basse)	8
17	Cher	10	30	Loir-et-Cher	14	43	Pyrenées (Basses)	14	36	Vosges	5
18	Cote-d'Or	8	31	Loire	8	44	Pyrenées (Hautes)	6	37	Yonne	9
19	Corse	6	32	Loire (Haute)	8	45	Pyrenées-Orientales	6	38		
20	Côte-d'Or	10	33	Loire-Inférieure	10	46	Rhin (Bass)	15	39		
21	Côte-du-Nord	16	34	Lot	8	47	Rhin (Haute)	11	40		
22	Creuse	7	35	Lot-et-Garonne	7	48	Rhône	14	41		
23	Dordogne	13	36	Lot-et-Garonne	9	49	Saône (Haute)	9	42		
										Algérie et colonies	15

Exercice

1



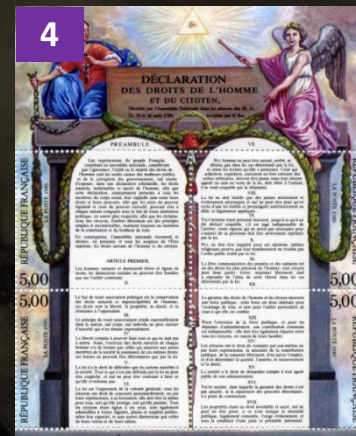
2



3



4



5



Document associé	Phrase	Étape du droit de vote	période
5	Celui qui a donné des rois aux hommes a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenants	Monarchie de Droit divin : les sujets n'ont aucun pouvoir	Louis XIV
3	Le prince tient de ses sujets mêmes l'autorité qu'il a sur eux	Remise en cause du droit divin : le pouvoir doit venir du peuple	Milieu 18 ^e siècle
4	Article 3. Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation.	Suffrage censitaire : les hommes les plus riches votent	1789
2	Art 5. le suffrage sera direct et universel	Suffrage universel masculin : tous les hommes votent	1848
1	Art 17. Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes .	Suffrage universel : les hommes et les femmes votent	1940

Ordonnance du 21 avril 1944 portant organisation des pouvoirs publics en France après la libération (publiée au Journal officiel de la République française n° 31 du 22 avril 1944).

Le Comité français de la libération nationale,

Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la libération nationale;

Vu l'ordonnance du 17 septembre 1943 portant constitution d'une assemblée consultative provisoire, modifiée par les ordonnances des 15 octobre et 6 décembre 1943;

Vu l'avis émis le 27 mars 1944 par l'assemblée consultative provisoire, conformément aux dispositions de l'article 20 de l'ordonnance du 17 septembre 1943;

Le comité juridique entendu,

Ordonne:

TITRE IV

Elections.

Art. 16. — Lorsque, dans un département, l'établissement des listes électorales est terminé, le préfet convoque le collège électoral pour procéder aux élections des municipalités et d'un conseil général provisoire.

Art. 17. — Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes.

Art. 18. — Ne peuvent faire partie d'aucune assemblée communale ou départementale, ni d'aucune délégation spéciale ou délégation départementale;



Manifestation des suffragettes dans les années 1930

Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen :

- mise en place du droit de **vote**
- liberté
- liberté
- liberté
- liberté

Liberté de

liberté

droit de **vote**...
pour **les femmes**

➤ droit à

droit de

1700 1750 1800 1850 1900 1950 2000

1789

1848

1944

- abolition de
- droit de **vote étendu à tous les hommes**

Liberté d'

Loi de

Légende:



.....
.....
.....

.....
.....



2. Mise en perspective : La conquête des libertés en France

- Des libertés posées en 1789

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (Extraits)

Article premier

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune

Article III

Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Article IV

La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui (...)

Article VII

Nul homme ne peut être accusé, arrêté, ni détenu que dans les cas déterminés par la Loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. (...)

Article X

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.

Article XI

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la Loi.

*Déclaration adoptée le 26 août 1789
par l'Assemblée nationale*

Quel article de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ...

... pose le principe de la liberté ?

➤ l'article **1^{er}**

... définit la liberté ?

➤ l'article **4**

Quelles sont les libertés reconnues par la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen ? À quels articles ?

- **La liberté politique** Art **3**
- **La liberté individuelle** Art **7**
- **La liberté d'opinion** Art **10**
- **La liberté de conscience** Art **10**
- **La liberté d'expression** Art **11**

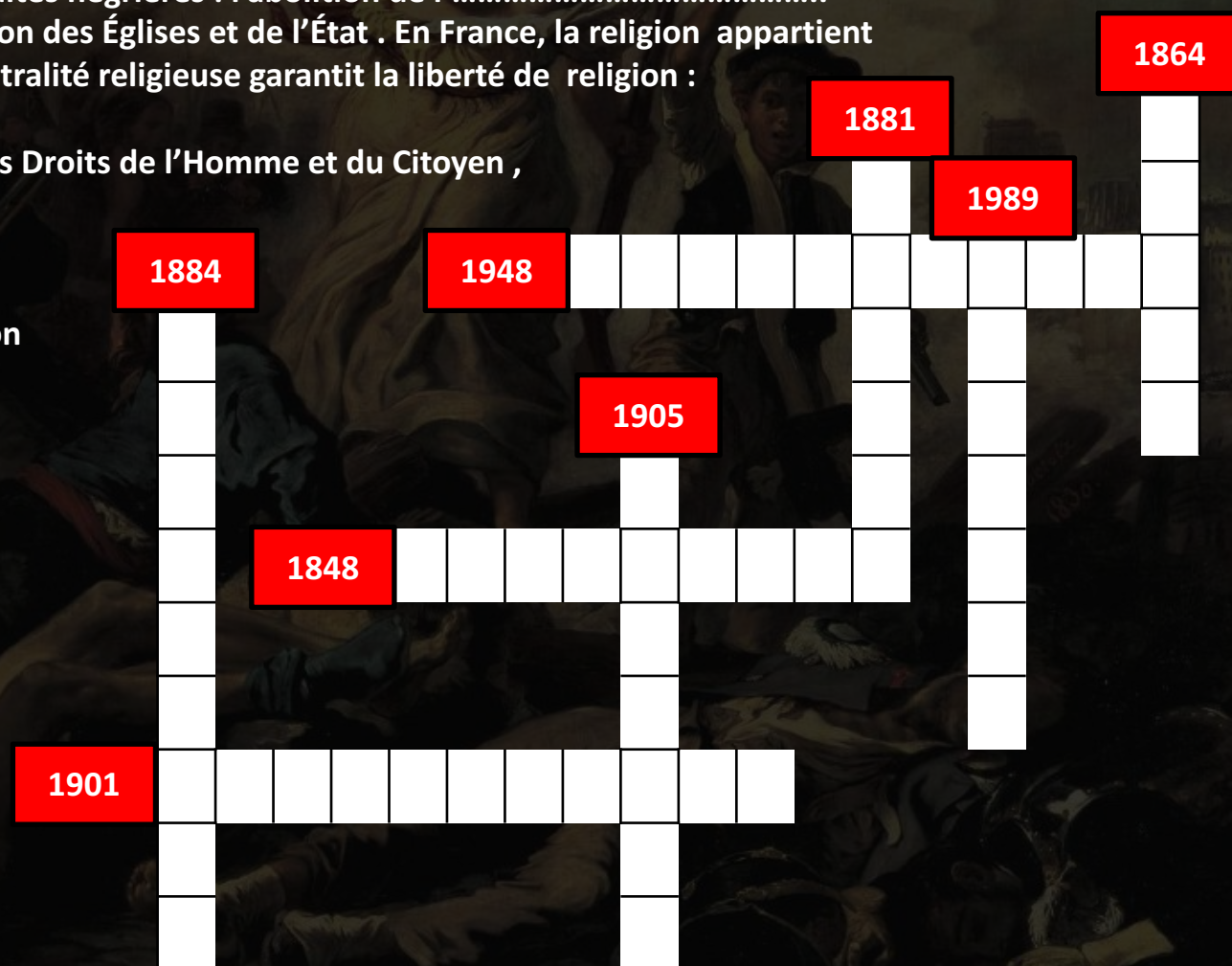


2. Mise en perspective : La conquête des libertés en France

➤ Après 1789 : de nouvelles libertés ...

Définitions :

1. Cette liberté a été reconnue à tous les travailleurs afin qu'ils puissent s'associer pour défendre leurs droits et leurs intérêts : la liberté
2. Désigne l'ensemble des journaux et des magazines dont la liberté est reconnue au XIXe siècle : la
3. Adjectif féminin utilisé pour qualifier cette Déclaration qui étend la Liberté aux Hommes du monde entier :
4. Cette liberté permet à des personnes de s'unir pour aider les autres ou pour développer une activité sportive ou ludique: la liberté d'
5. Elle met fin à plusieurs siècles de traites négrières : l'abolition de l'.....
6. Ce principe met en place la séparation des Églises et de l'État . En France, la religion appartient désormais au domaine privé. La neutralité religieuse garantit la liberté de religion : la
7. Deux siècles après la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen , des droits leur sont enfin reconnus : les
8. Ce droit permet aux travailleurs de ne pas travailler afin de faire pression sur l'employeur et défendre ainsi leurs droits et leurs intérêts : le droit de



Mots croisés

Définitions :

1. Cette liberté a été reconnue à tous les travailleurs afin qu'ils puissent s'associer pour défendre leurs droits et leurs intérêts : la liberté *...syndicale.....*

The crossword puzzle grid is overlaid on a historical painting depicting a battle scene. The grid contains the following words and dates in red boxes:

- 1884** (Year)
- 1948** (Year)
- 1881** (Year)
- 1864** (Year)
- 1989** (Year)
- 1905** (Year)
- 1848** (Year)
- 1901** (Year)

The grid also contains the following letters in red boxes:

- S**
- Y**
- N**
- D**
- I**
- C**
- A**
- L**
- E**

Définitions :

2. Désigne l'ensemble des journaux et des magazines dont la liberté est reconnue au XIXe siècle : la *presse*

The crossword puzzle grid is overlaid on a historical painting of a woman holding a flag. The grid contains the following words and years in red boxes:

- 1884: S Y N D I C A T I O N
- 1848: A N N U E L L E
- 1901: L E
- 1881: P R E S S E
- 1989: J O U R N A L
- 1864: L I B E R T E
- 1948: L I B E R T E
- 1905: L I B E R T E

Définitions :

3. Adjectif féminin utilisé pour qualifier cette Déclaration qui étend la Liberté aux Hommes du monde entier : *universelle*.

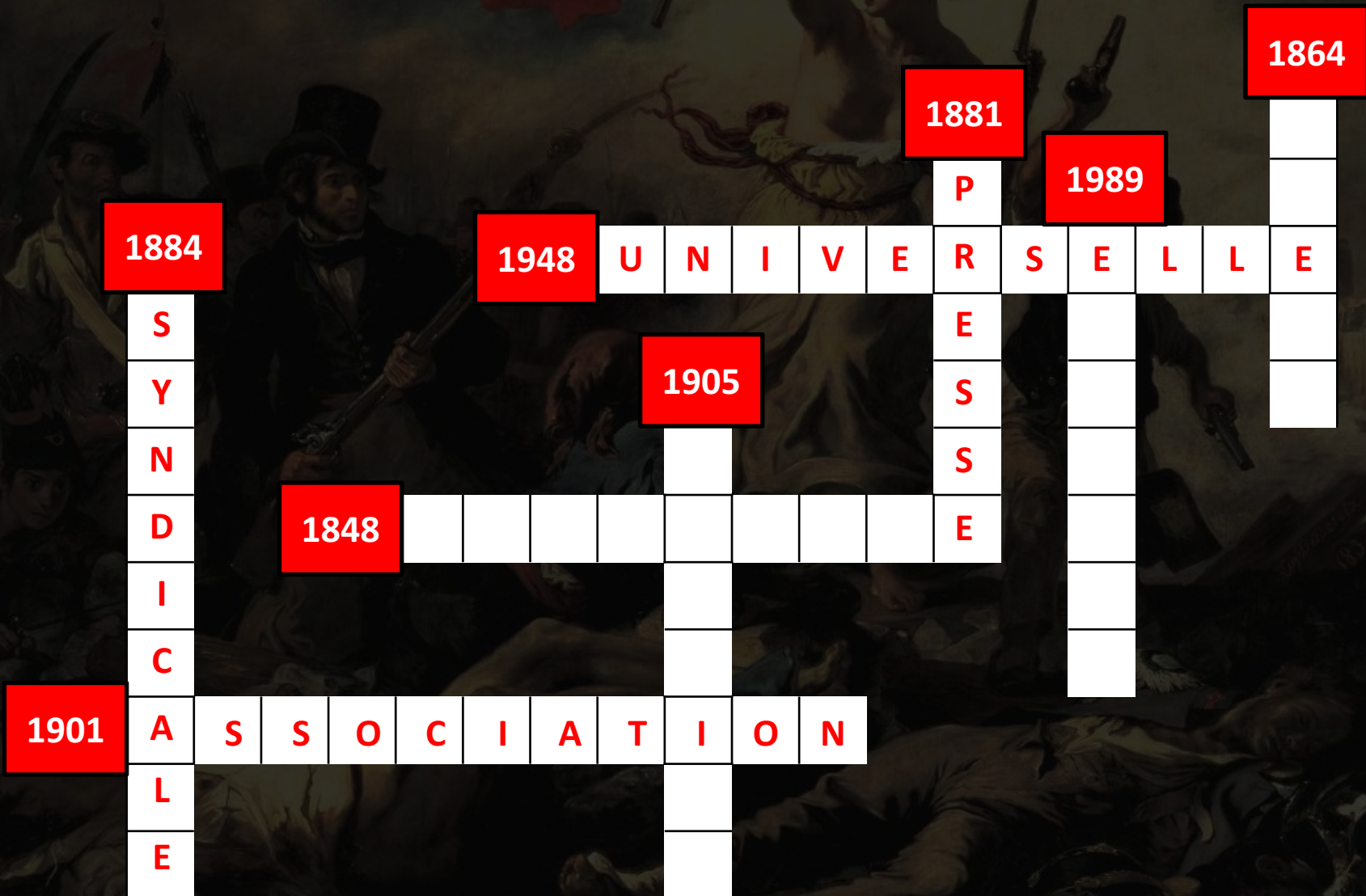
The crossword puzzle grid is overlaid on a historical painting. The word **UNIVERSELLE** is filled in across the middle. Several dates are placed in red boxes, indicating the years of various declarations or events:

- 1884** (top left)
- 1948** (top middle)
- 1881** (top right)
- 1864** (far right)
- 1989** (middle right)
- 1905** (center)
- 1848** (middle left)
- 1901** (bottom left)

The grid also contains the letters **S**, **Y**, **N**, **D**, **I**, **C**, **A**, **L**, and **E** in various positions, likely representing other words or parts of the puzzle.

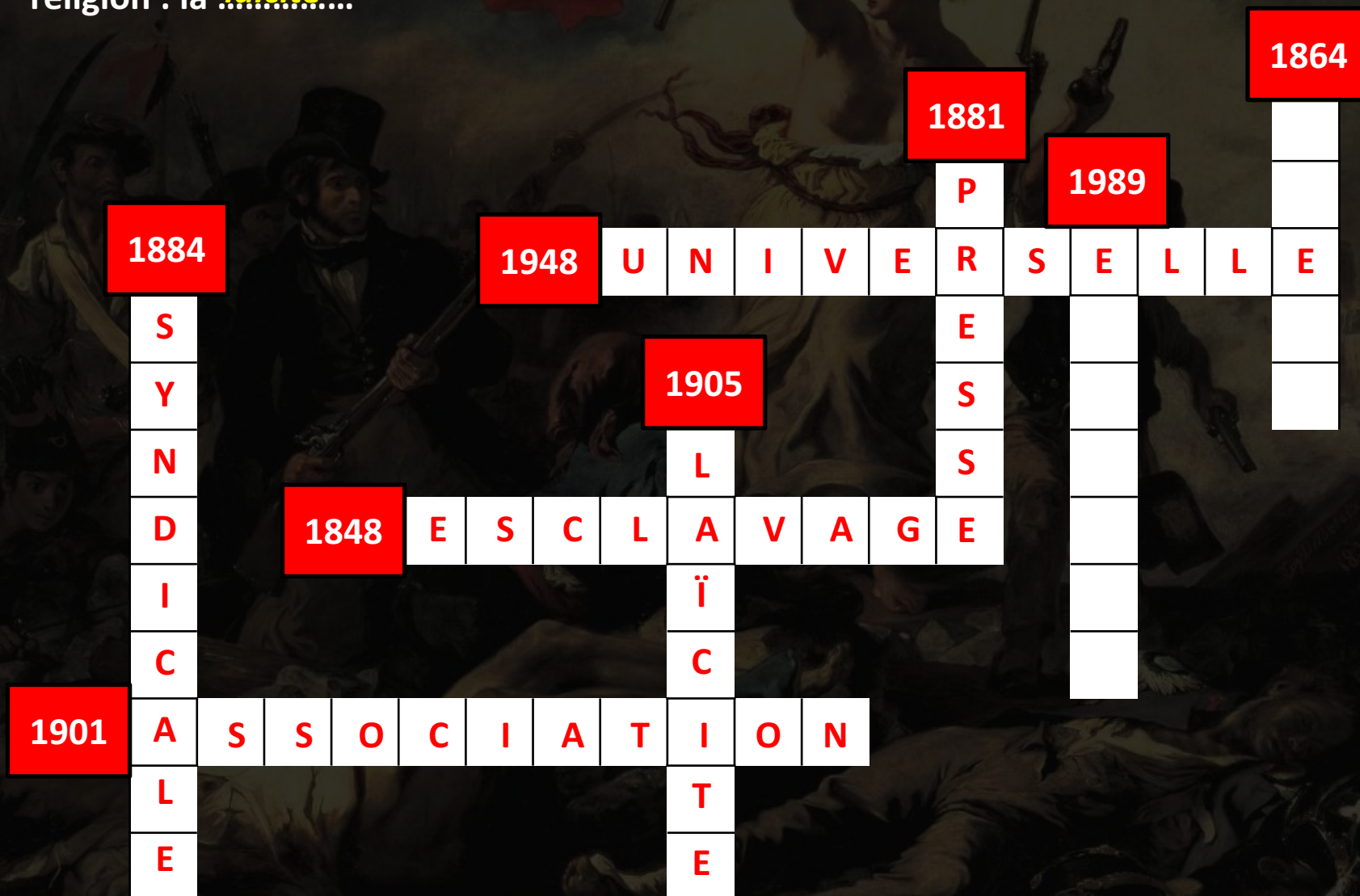
Définitions :

4. Cette liberté permet à des personnes de s'unir pour aider les autres ou pour développer une activité sportive ou ludique: la liberté d' *...association...*



Définitions :

6. Ce principe met en place la séparation des Églises et de l'État . En France, la religion appartient désormais au domaine privé. La neutralité religieuse garantit la liberté de religion : la **laïcité**....



Définitions :

7. Deux siècles après la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen , des droits leur sont enfin reconnus : les *enfants*...

The crossword puzzle grid contains the following words and years:

- 1884** (Vertical): S, Y, N, D, I, C
- 1848** (Horizontal): E, S, C, L, A, V, A, G, E
- 1901** (Horizontal): A, S, S, O, C, I, A, T, I, O, N
- 1905** (Vertical): L, C
- 1948** (Horizontal): U, N, I, V, E, R, S, E, L, L, E
- 1881** (Vertical): P, S, S
- 1989** (Vertical): N, F, A, T, S
- 1864** (Vertical): [Empty], [Empty], [Empty], [Empty]

Définitions :

8. Ce droit permet aux travailleurs de ... ne pas travailler afin de faire pression sur l'employeur et défendre ainsi leurs droits et leurs intérêts : le droit de ..*grève*...

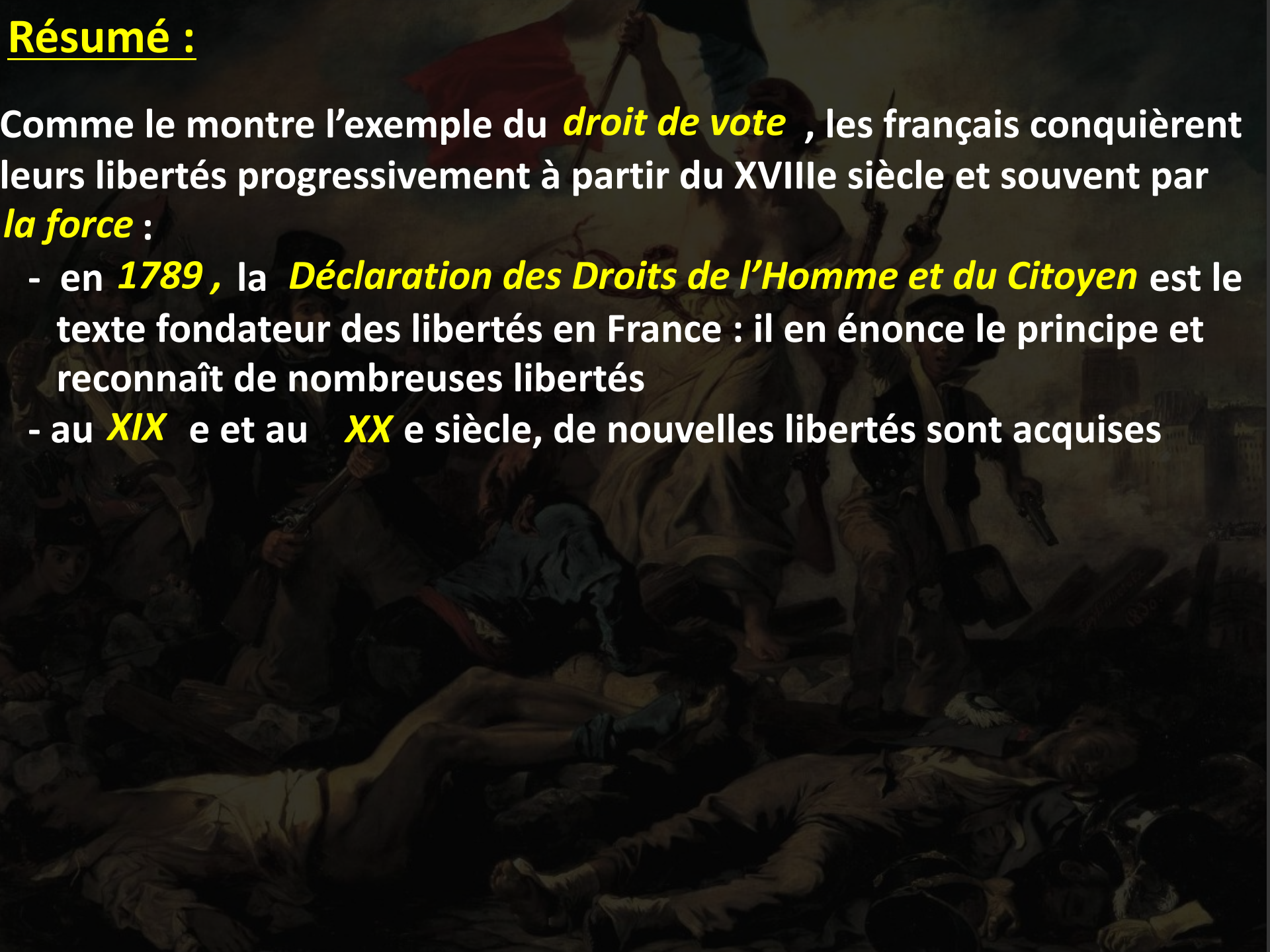
A crossword puzzle is overlaid on a dark, historical illustration of a battle scene. The puzzle consists of white squares for letters and red squares for numbers. The words and their starting years are:

- 1884**: S Y N D I C A T I O N
- 1848**: E S C L A V A G E
- 1901**: A S S O C I A T I O N
- 1881**: P
- 1948**: U N I V E R S E L L E
- 1905**: L
- 1864**: G R E
- 1989**: S F A N T S

Résumé :

Comme le montre l'exemple du **droit de vote**, les français conquièrent leurs libertés progressivement à partir du XVIIIe siècle et souvent par **la force** :

- en **1789**, la **Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen** est le texte fondateur des libertés en France : il en énonce le principe et reconnaît de nombreuses libertés
- au **XIX** e et au **XX** e siècle, de nouvelles libertés sont acquises



Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen :

- mise en place du droit de **vote**.
- liberté **individuelle**
- liberté **d'opinion**.
- liberté **de religion**
- liberté **d'expression**

Convention Internationale des Droits de l'Enfant :

- droit à **l'éducation**

Liberté de **la presse**

liberté **syndicale**

droit de **vote** pour **les femmes**

droit de **grève**

1700 1750 1800 1850 1900 1950 2000

1789

1864

1884

1944

1989

1848

1881

1905

1901

1948

- abolition de **l'esclavage**
- droit de **vote étendu à tous les hommes**


Liberté d'**association**


Loi de

Séparation des Églises et de l'État (principe de **laïcité**)

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

Légende:

 Droit divin : pas de libertés

 Mise en place des libertés

 Texte fondateur des libertés